

Feller AG  
Bergstrasse 70  
CH-8810 Horgen

Horgen, 06.Mars 2024

## Déclaration RoHS

Feller AG applique les dispositions légales en vigueur de la directive 2002/95/CE « Limitation des substances dangereuses » (RoHS) du 1er juillet 2006, de sa nouvelle version 2011/65/UE du 8 juin 2011, ainsi que de la directive déléguée 2015/863/UE du 31 mars 2015.

Avec ses activités, Feller AG va plus loin que les exigences légales ne le prévoient. Les produits de vente de Feller répondent aux exigences de la directive RoHS, donc également les produits qui ne seraient pas concernés par ces directives.

En ce qui concerne les déclarations et les déclarations de conformité à la directive RoHS reçues de nos fournisseurs, nous confirmons que nos produits ne contiennent pas de substances dépassant les valeurs limites autorisées, compte tenu des valeurs limites autorisées.

Le respect de l'environnement est pour Feller AG un axe important de sa politique commerciale et de l'engagement de l'entreprise en faveur du développement durable. Feller AG s'engage à :

- Respecter les dispositions et directives environnementales actuelles
- Développer des produits et des solutions respectueux de l'environnement
- Proposer des produits et des solutions qui sont sûrs, économes en énergie et respectueux de l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au: [customercare.feller@feller.ch](mailto:customercare.feller@feller.ch) ou 0844 72 73 74

Meilleures salutations  
Feller AG

Raul Alejandro Bonade



Director Product Management and Innovation

Mikko Hoehn



CS& Q Manager